

Communiqué de presse



précédemment dénommée



Boulogne-Billancourt, le 12 juin 2017

Carmila franchit une nouvelle étape dans son développement avec l'approbation par les actionnaires de Carmila et Cardety de la fusion de leurs sociétés

Les actionnaires de Cardety et Carmila réunis ce jour en assemblées générales extraordinaires ont approuvé le projet de fusion de leurs sociétés sur la base d'une parité de fusion d'1 action Cardety pour 3 actions Carmila, entraînant ainsi l'absorption de Carmila par Cardety.

L'ensemble ainsi constitué a été renommé « Carmila » et les actions nouvelles issues de la fusion seront admises aux négociations à compter du 14 juin 2017 sur le Compartiment A du marché réglementé d'Euronext à Paris sous le code ISIN FR0010828137 (Code Mnémonique CARM). La société bénéficie du régime de Société d'Investissement Immobilier Cotée (régime SIIC).

Cardety et Carmila avaient auparavant signé le 4 avril 2017 un traité de fusion visant à créer une société foncière cotée majeure dédiée à la valorisation et au développement de centres commerciaux leaders, en France, Espagne et Italie, en s'appuyant sur un partenariat stratégique avec le groupe Carrefour, le commerçant alimentaire de référence et l'un des leaders de la distribution dans le monde.

Cette fusion permet de créer la 3ème foncière cotée de centres commerciaux en Europe Continentale avec un patrimoine de 205 actifs d'une valeur d'expertise de 5,4 milliards d'euros¹.

Le Conseil d'Administration de la société dans sa nouvelle configuration², réuni à l'issue des deux assemblées générales extraordinaires aux fins d'entériner la nouvelle composition du Conseil d'Administration et de ses Comités, a également nommé Jacques Ehrmann en qualité de Président Directeur Général et Géry Robert-Ambroix et Yves Cadelano en qualité de Directeurs généraux délégués.

¹ Valeur pro forma au 31 mars 2017, droits inclus

² telle que décrite au paragraphe 14.1.1 de l'annexe II au document E enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro E. 17-040

Dans ce contexte, la société a initié un refinancement de sa dette bancaire afin d'en allonger la maturité en élargissant le pool de banques. Elle a reçu le 9 juin 2017 des lettres d'engagement ferme de la part de 10 banques sur un montant total de 770 millions d'euros de dette tirée et de 1 009 millions d'euros de crédit revolving. La signature de la documentation est prévue le 16 juin 2017.

La maturité moyenne des financements bancaires passera ainsi de 3,5 ans à 4,7 ans, soit une augmentation de 1,2 an.

Cette fusion constitue pour Carmila une étape majeure dans son développement en lui permettant de bénéficier de la flexibilité financière additionnelle que lui confère désormais son statut de société foncière cotée.

A propos de Carmila

Carmila a été créée le 16 avril 2014 par Carrefour et de grands investisseurs institutionnels en vue de régénérer et valoriser les centres commerciaux attenants aux magasins Carrefour en France, Espagne et Italie. Son portefeuille est constitué, au 31 décembre 2016, de 194 centres commerciaux en France, Espagne et Italie, dans la plupart des cas leaders sur leur zone de chalandise, et valorisé à 5,2 milliards d'euros. Animées par une véritable culture commerçante, les équipes de Carmila intègrent l'ensemble des expertises dédiées à l'attractivité commerciale : commercialisation, marketing, specialty leasing, direction de centre et portfolio management.

Les états financiers consolidés audités 2016 de Carmila ont été rendus publics le 5 avril 2017 et sont disponibles sur le site www.carmila.com, rubrique Finance.

A propos de Cardety

Cardety (précédemment dénommée Carrefour Property Development) est une société foncière cotée bénéficiant du régime fiscal SIIIC et ayant pour principales activités le développement, l'acquisition et la gestion de parcs d'activités commerciales et de lots de galeries marchandes. Au 31 décembre 2016 son portefeuille était composé de 13 actifs valorisés à 134 millions d'euros droits inclus.

L'action Cardety est cotée à Euronext Paris – Compartiment C sous le code ISIN FR0010828137- Code Mnémonique CARD.

Le communiqué de presse annonçant les résultats IFRS audités 2016 de Cardety ainsi que le Document de Référence 2016 de Cardety sont disponibles sur le site Internet www.cardety.com, rubrique Informations Réglementées.

Contacts :

Contact investisseurs et analystes Carmila :

Marie-Flore Bachelier – Carmila – marie_flore_bachelier@carmila.com - +33 6 20 91 67 79

Contacts presse Carmila :

Candice Baudet Depierre – Shan – candice.baudetdepierre@shan.fr – +33 6 26 60 85 01

Alexandre Daudin – Shan – alexandre.daudin@shan.fr – +33 6 34 92 46 15

Déclarations prospectives

Le présent communiqué contient des informations et des déclarations prospectives relatives au projet de fusion entre Cardety et Carmila concernant les objectifs, résultats, effets et délais de l'opération envisagée, ainsi que d'autres déclarations qui sont des estimations reflétant le meilleur jugement de Carmila et Cardety sur la base des informations actuellement disponibles. Ces informations et déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes tels que « croire », « s'attendre à », « pouvoir », « estimer », « avoir l'intention de », « envisager de », « anticiper », « devoir », ainsi que d'autres termes similaires. Les investisseurs et les actionnaires sont avertis que ces informations et déclarations prospectives peuvent être affectées par de nombreux risques et incertitudes, dont une grande partie est difficile à prévoir et, généralement, échappe au contrôle de Carmila et/ou Cardety. De tels risques ou incertitudes pourraient conduire à des résultats ou évolutions significativement différents et plus défavorables que ceux qui sont formulés ou projetés, y compris implicitement, dans ces informations ou déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes incluent ceux discutés ou identifiés dans les documents déposés ou à déposer par Cardety et/ou Carmila auprès de l'AMF. Carmila et Cardety ne s'engagent en aucun cas à mettre à jour publiquement ces informations et déclarations prospectives, que ce soit suite à des informations nouvelles, des événements futurs, ou autres.